

*Initiatives ministérielles*

aucun processus d'examen ou d'appel approprié, de sorte que des personnes sont expulsées du pays et doivent retourner dans des régions où il y a des conflits, où leur vie sera en danger et où elles seront jetées en prison. Par ailleurs, d'autres personnes qui viennent de régions où règne exactement la même situation sont acceptées au Canada. Il y a beaucoup d'inégalités et pour les régler, il faut un bon processus d'appel.

On pourrait aussi résoudre le problème par une bonne utilisation des dispositions de l'article 114 qui permet au ministre d'autoriser l'admission de personnes pour des raisons humanitaires. Le recours à cette option est maintenant plus limité que sous les deux précédents ministres conservateurs, la députée de St. Paul's et le député de Roberval. Ils utilisaient cet article plus que lui. Les gens qui sont refusés par la Commission du statut de réfugié mais qui pourraient être admis, vu leur situation, pour des raisons humanitaires sont maintenant refoulés. Personne n'intervient en leur faveur.

L'an dernier, seulement 23 des 3485 cas de l'Ontario et du Québec ont été acceptés en vertu de ces dispositions, ce qui est vraiment très peu.

Une autre question importante dont on ne parle pas—peut-être en parlera-t-on plus tard, mais le ministre ne l'a pas jugé bon maintenant—c'est celui des nombreux particuliers et des nombreuses familles qui ont comparu devant la Commission du statut de réfugié, mais à qui l'on refuse maintenant ce statut parce que les conditions dans leur pays d'origine ont changé. Beaucoup viennent d'Europe de l'Est, de Pologne, de Tchécoslovaquie, d'Allemagne de l'Est, d'Union soviétique.

Voilà deux ou trois ans qu'ils attendent que leur cas soit entendu. Lorsqu'ils sont arrivés, c'étaient des réfugiés légitimes, ils ont coupé tous les ponts avec leur pays d'origine et ils en sont là en raison de la lenteur et de l'inefficacité de notre système. Nous les avons fait attendre. Finalement, ils arrivent devant la commission et on leur dit: «Non, vous n'êtes pas des réfugiés, votre pays, la Pologne, est maintenant démocratique.» Beaucoup se sont établis ici, ont eu des enfants, se sont mariés, mais malgré cela on les renvoie dans leur pays d'origine.

Les ONG et bien des gens ont demandé au ministre et au gouvernement d'intervenir, de faire preuve de plus d'équité et d'humanité. Ces gens, du moins beaucoup d'entre eux, ont rompu leurs liens avec leur pays d'origine et étaient des réfugiés à leur arrivée. Ce n'est pas de

leur faute s'ils n'ont pas été admis comme réfugiés, c'est la faute de notre piètre système.

Dans ce projet de loi, le ministre prend des mesures pour établir une réglementation et responsabiliser davantage les sociétés de transporteurs à cet égard, mais il ne s'est pas employé à contrôler, à réglementer et à surveiller les consultants et les agents de l'immigration qui en auraient grand besoin.

• (1710)

Certes, il y en a des bons, mais on a reconnu qu'il y en avait aussi beaucoup de mauvais. Ces derniers ont exploité bien des immigrants.

Je le répète, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le ministre n'a pas profité de l'occasion que lui offrait cette révision de la loi pour sévir contre ces consultants et ces agents.

Monsieur le Président, vous me faites signe que mon temps de parole touche à sa fin. Il y aurait encore beaucoup à dire. Je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour souligner une fois de plus qu'il s'agit d'un projet de loi très complexe. Je crois qu'il était prématuré d'inscrire la question à l'ordre du jour aujourd'hui et, à plus forte raison, qu'il ne faudrait pas mettre fin au débat sur cette question en imposant la clôture, lundi soir.

Je voudrais dire au gouvernement que, s'il y a de bonnes choses dans le projet de loi, il y en a aussi de mauvaises, car sur bien des points nous n'avons pas eu l'occasion d'examiner ou de consulter pour savoir si c'était bien ou mal et, faute d'en savoir plus, nous refuserons d'appuyer la motion portant deuxième lecture.

Non seulement voterons-nous contre ce projet de loi à l'étape de la deuxième lecture, mais nous allons proposer que son étude soit reportée à une date ultérieure.

J'espère que, si le projet de loi finit par être lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, le ministre saura faire cas des ONG qui oeuvrent dans ce domaine. Contrairement au ministre et à ses collaborateurs, ces organismes ne seront pas en mesure de comparaître devant un comité à deux ou trois semaines d'avis. Ils doivent consulter, analyser, la plupart d'entre eux emploient des bénévoles. Je songe aux communautés ethnoculturelles, aux groupes bénévoles d'appui et d'assistance aux réfugiés, qui ne seront pas en mesure de comparaître devant nous dans un si court délai. Il faut leur donner le temps de se préparer.